

# COMMUNE DE BRUGES-CAPBIS-MIFAGET

## Réunion du conseil municipal du 10 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix avril, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de BRUGES-CAPBIS-MIFAGET s'est réuni à la Mairie de BRUGES, sous la présidence de M. François LESCLOUPE, Maire.

**Etaient présents** : MM. LESCLOUPE, CAUSSE, HABARNAU-MILHE, ITHURBIDE, AUBUCHOU-AUROUX, TOULET-BLANQUET, PEYHORGUE et POUYOUNE-HORGUE, Mmes LATAPIE, CHEAM, et AUBUCHOU

**Etaient absents excusés** : Mmes DUPLEIX, ESCUDE-QUILLET et VITIELLO, M HOURCQ.

**Procurations** : Mme DUPLEIX à Mme AUBUCHOU, Mme ESCUDE-QUILLET à Mme CHEAM, Mme VITIELLO à M. CAUSSE.

**Secrétaire de séance** : Mme CHEAM Sophie

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Date de la convocation : 05 avril 2018

*La séance est ouverte à 20 heures 05.*

---

### **Vote du taux des taxes**

Le maire propose de maintenir à l'identique le taux des taxes pour l'année 2018.

TH : 8,82 % ; TF sur le bâti : 9,21 % ; TF sur le non bâti : 32,93 %.

Le produit global s'élève à 191 810 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix pour).*

### **Budget primitif 2018**

Le premier adjoint présente en détail les dépenses et les recettes pour chaque section

SECTION DE FONCTIONNEMENT : en équilibre à 570 452 € avec un résultat reporté de 83 133 € en recette.

*Vote pour la section de fonctionnement : 11 voix pour 1 contre 2 abstentions.*

- SECTION D'INVESTISSEMENT : en équilibre à 778 277 € avec un reste à réaliser de 138 300 € en dépense et en recette, un solde d'exécution de 60 614 € et un reste à réaliser de 29 450 €.

*Vote pour la section d'investissement : 11 voix pour et 3 abstentions*

### **Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

Il convient d'admettre en non-valeur des impayés de cantine scolaire pour les années 2014, 2015 et 2016, pour des motifs notifiés par M. le receveur municipal, dont le montant total s'élèvent à 791,05 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix pour).* **Informations diverses**

- La commune a offert une gerbe à l'occasion du décès de M. Jean Crouxet, maire de Capbis de 1965 à 1973 et à l'initiative de l'association de nos trois communes avec MM. Jean Condou et tPaul Lurdos.
- Un conteneur à verre est momentanément déplacé route de Lys ; un emplacement définitif doit être trouvé, compte tenu de la nécessité de disposer d'une grande hauteur au moment de la collecte.
- Monsieur le Maire rappelle l'obligation de respecter la limitation de tonnage à 3.5T du pont situé sur la route de Capbis. Des panneaux de signalisation sont en place et il insiste sur la responsabilité engagée en cas de non-respect et d'accident.

*La séance est levée à 20 heures 35.*